

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DU SPA (M14)

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 mars 2019 à 14h30, salle de l'Abri du Marin sur le port d'Audierne

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 9 (le Président du Syndicat mixte ne participant pas au vote)
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
- Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 2

Représentant 17 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Conformément au règlement intérieur du Comité syndical renvoyant à l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Comité syndical se retire des débats et ne participe pas au vote. Le compte administratif est débattu sous la présidence de Madame Nicole ZIEGLER.

Le Comité syndical examine le compte administratif 2018 du budget du SPA qui s'établit ainsi :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		CREDITS OUVERTS (BP + DM)	REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres émis inclus rattachement de charges)	CREDITS OUVERTS (BP + DM)	REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres émis)
DEPENSES	Réelles	6 823 316,00 €	5 719 911,29 €	5 249 399,00 €	3 970 775,02 €
	D'ordre	258 000,00 €	205 251,37 €	56 357,55 €	56 357,04 €
	Total		5 925 162,66 €		4 027 132,06 €
RECETTES	Réelles	12 072 715,00 €	11 655 730,17 €		122 289,41 €
	D'ordre	56 357,55 €	56 357,04 €	258 000,00 €	205 251,37 €
	Total		11 712 087,21 €		327 540,78 €
Résultat de l'exercice par section			5 786 924,55 €		-3 699 591,28 €
Résultat antérieur reporté			0		0
Résultat de la section			5 786 924,55 €		-3 699 591,28 €

➤ Résultat 2018 de la section de fonctionnement :

Ce résultat est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat cumulé. Il est de 5 786 924,55 €.

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement :

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent. Il est de -3 699 591,28 €.

➤ Les restes à réaliser de la section d'investissement :

Il s'agit en dépenses de celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre et en recettes de celles qui sont certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats.

INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser - dépenses	890 811,84 €
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 890 811,84 €

En conséquence,

Vu l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Payeur départemental ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5722-1, L.2313-1 et L.3312-5 ;

Vu la note synthétique et le projet de délibération de Monsieur le Président du Syndicat mixte présentés en séance par Madame Nicole ZIEGLER.

Après en avoir délibéré hors de la présence de son Président, **le Comité syndical :**

- **CONSTATE** la conformité des résultats des écritures du compte administratif 2018 du budget du SPA avec ceux des comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- **ADOpte** le compte administratif 2018 annexé pour le budget du SPA.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez



